



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU GERS

Direction Départementale des Territoires du Gers

19 place de l'ancien foirail
BP 342
32 007 AUCH Cédex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU GERS

Direction Départementale des Territoires du Gers

19 place de l'ancien foirail
BP 342
32 007 AUCH Cédex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU GERS

Direction Départementale des Territoires du Gers

19 place de l'ancien foirail
BP 342
32 007 AUCH Cédex



**Comment nous
contacter ?**

**Comment nous
contacter ?**

**Comment nous
contacter ?**

Vous avez une question précise, vous trouverez les coordonnées téléphoniques et de messagerie par domaine d'activité, notamment pour l'agriculture, à l'adresse suivante :

www.gers.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement

Notre messagerie :

ddt@gers.gouv.fr

Accueil téléphonique (*) :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 au 05 62 05 46 64.

Accueil du public (*) :

Du lundi au vendredi :
le matin de 9 h à 12 h
l'après-midi uniquement sur rendez-vous, de 14h à 16h30.

*** Modalités particulières :**

- Pour les autorisations de construire : contactez préalablement la mairie. Pour la DDT, accueil téléphonique et physique uniquement les mardis et jeudis matins de 9h à 12h ou sur rendez-vous.
- Pour le service agriculture : plages d'accueil téléphonique limitées de 9h à 12h du lundi au vendredi, sauf pour certaines missions (voir détails sur le récapitulatif des contacts).

Vous avez une question précise, vous trouverez les coordonnées téléphoniques et de messagerie par domaine d'activité, notamment pour l'agriculture, à l'adresse suivante :

www.gers.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement

Notre messagerie :

ddt@gers.gouv.fr

Accueil téléphonique (*) :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 au 05 62 05 46 64.

Accueil du public (*) :

Du lundi au vendredi :
le matin de 9 h à 12 h
l'après-midi uniquement sur rendez-vous, de 14h à 16h30.

*** Modalités particulières :**

- Pour les autorisations de construire : contactez préalablement la mairie. Pour la DDT, accueil téléphonique et physique uniquement les mardis et jeudis matins de 9h à 12h ou sur rendez-vous.
- Pour le service agriculture : plages d'accueil téléphonique limitées de 9h à 12h du lundi au vendredi, sauf pour certaines missions (voir détails sur le récapitulatif des contacts).

Vous avez une question précise, vous trouverez les coordonnées téléphoniques et de messagerie par domaine d'activité, notamment pour l'agriculture, à l'adresse suivante :

www.gers.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement

Notre messagerie :

ddt@gers.gouv.fr

Accueil téléphonique (*) :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 au 05 62 05 46 64.

Accueil du public (*) :

Du lundi au vendredi :
le matin de 9 h à 12 h
l'après-midi uniquement sur rendez-vous, de 14h à 16h30.

*** Modalités particulières :**

- Pour les autorisations de construire : contactez préalablement la mairie. Pour la DDT, accueil téléphonique et physique uniquement les mardis et jeudis matins de 9h à 12h ou sur rendez-vous.
- Pour le service agriculture : plages d'accueil téléphonique limitées de 9h à 12h du lundi au vendredi, sauf pour certaines missions (voir détails sur le récapitulatif des contacts).